

Article 21 du Règlement

M. Harry Brigden, d'Ear Falls, dit que l'industrie forestière connaît des temps difficiles, surtout dans le cas des petites entreprises. Selon lui, l'accord commercial ne ferait qu'«aggraver la situation».

M. Lawrence De Gagné, qui possède une petite entreprise dans la région de Fort Frances, m'écrit ce qui suit: «J'ai parlé du libre-échange avec beaucoup d'hommes d'affaires et d'autres gens. Il n'y en a pas un seul qui en soit satisfait.» Il ajoute: «Je me demande où M. Bulloch a pris ses renseignements lorsqu'il a déclaré que les propriétaires de petites entreprises veulent le libre-échange.»

Un homme de Balmertown m'écrit au sujet du premier ministre (M. Mulroney): «Je crois qu'il est en train de nous vendre aux grandes sociétés, ce qui est tout à fait caractéristique des conservateurs.»

M. Roger Woods, de Sioux Lookout, exprime des doutes sur l'aptitude du gouvernement à négocier un accord équitable.

Mon temps de parole ne me permet pas de communiquer tout de suite à la Chambre l'avis d'autres habitants du Nord, monsieur le Président, mais le message général qu'on me transmet, c'est que cet accord commercial est mauvais pour le Canada et qu'il doit être rejeté, tout comme le projet de désindexation des pensions des personnes âgées que les conservateurs avaient cherché à faire adopter à leur arrivée au pouvoir.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LE DISCRÉDIT JETÉ SUR LE RÉGRETTE BILLY BISHOP, V.C.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, au cours des trois ou quatre dernières années, nous avons entendu des protestations croissantes contre la diffusion par l'Office national du film du long métrage *The Kid Who Couldn't Miss*.

Plus récemment, on a découvert que le réalisateur du film, M. Paul Cowan, avait pris des libertés délibérées avec la vérité pour discréditer Billy Bishop, un détententeur de la Victoria Cross. Même après la découverte de la fraude de M. Cowan, ses employeurs à l'Office national du film ont refusé de retirer le film de la circulation.

● (1410)

Je demande à la ministre des Communications (M^{lle} MacDonald) de lancer une enquête pour savoir pour quelle raison ce film a été fait en dépit de toutes les preuves qui montraient que le thème était erroné et pourquoi, après la découverte de la vérité derrière les intentions du réalisateur, l'Office national du film n'est pas intervenu immédiatement—d'ailleurs il ne l'a toujours pas fait—pour retirer ce gaspillage éhonté de l'argent des contribuables.

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE TERRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA HAUSSE DES FRAIS D'INSPECTION

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick en ont ras le bol du gouvernement.

A compter d'aujourd'hui, Agriculture Canada double les frais d'inspection aux points d'expédition, si bien qu'ils s'élèvent dorénavant à 6c. les 100 livres. Il est normal d'inspecter les pommes de terre avant de les expédier à l'extérieur d'une province, mais les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard doivent exporter environ 60 p. 100 de leur production de table alors que ceux du Québec et de l'Ontario vendent presque toute la leur à l'intérieur de leur province.

Cette hausse du simple au double des frais d'inspection est carrément discriminatoire envers les agriculteurs de l'Île. Pis encore, le gouvernement a également haussé de 2c. les frais d'inspection à destination, ce qui les porte à 12c. les 100 livres.

Les agriculteurs de ma province ont la vie dure depuis quelques années, et le prix courant du produit de table demeure inférieur aux frais de production. Ils vont se ressentir terriblement de la hausse des frais d'inspection. Pourquoi ce mépris du gouvernement fédéral à l'égard de nos producteurs de pommes de terre? J'exhorte le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le gouvernement à revenir immédiatement sur cette décision.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LES FRAIS DE COUR DES AMPUTÉS DE GUERRE DU CANADA

M. Stan Graham (Kootenay-Est—Revelstoke): Monsieur le Président, en novembre 1986, les Amputés de guerre du Canada ont intenté des poursuites devant la Cour suprême de l'Ontario et demandé une injonction contre la distribution du film de l'Office national du film intitulé: «The Kid Who Couldn't Miss». L'Office national du film a refusé de défendre le film et a annoncé plutôt qu'il allait retarder la tenue du procès pour des raisons de procédure.

J'invite la ministre des Communications (M^{lle} MacDonald) à invoquer l'article 21 de la Loi nationale sur le film pour demander à l'ONF de justifier sa décision d'essayer de transférer aux Amputés de guerre du Canada 10 000 \$ de frais de cour pour un procès qui n'a jamais eu lieu. Je demande à la ministre d'empêcher que l'Office national du film du Canada ne se moque impunément de la justice.